

Projet Lovaganza: l'AMF dépose 247 chefs d'accusation contre six personnes

Plusieurs investisseurs ont été floués, selon l'Autorité des marchés financiers

AGENCE QMI

Mardi, 22 décembre 2015 12:02

MISE à JOUR Mardi, 22 décembre 2015 21:18

L'Autorité des marchés financiers (AMF) a intenté une poursuite pénale contre six personnes reliées au projet Lovaganza et a déposé 247 chefs d'accusation contre elles.

Les chefs ont été déposés à l'encontre de Mark-Éric Fortin (112 chefs d'accusation), Karine Lamarre (72 chefs d'accusation), Mathieu Carignan (18 accusations), Louise Larente, Céline Monchamp et Maurice Lalonde.

Ils sont accusés de placement sans prospectus, d'exercice illégal de l'activité de courtier, d'entrave et de contravention à une décision du Bureau de décision et de révision.

Deux personnes manquent à ce tableau: les dirigeants du projet Lovaganza, Jean-François Gagnon et Geneviève Cloutier.

L'amende minimale réclamée pour l'ensemble des chefs d'accusation est de 886 866 \$.

Cinéma hollywoodien

Selon l'enquête de l'AMF, lancée en 2014, les individus visés auraient sollicité des investisseurs pour le projet Lovaganza, qui était décrit comme une production cinématographique de grande envergure pour laquelle des pourparlers avec des studios majeurs de Hollywood auraient été en cours.

L'investissement proposé offrait un rendement variant entre 2 et 10 fois le montant initial investi. Environ une dizaine de sociétés et plus de 140 personnes auraient déposé près de 2,7 millions \$ au total.

Jean-François Gagnon et Geneviève Cloutier auraient mené grand train dans de somptueuses villas hollywoodiennes et sur la Riviera française.

Un investisseur qui a misé 25 000 \$ dans le projet a confié à TVA Nouvelles sa déception de savoir les deux cerveaux de Lovaganza à l'abri des accusations de l'AMF: «On le sait que c'est eux qui sont les têtes dirigeantes de tout ça. Je ne comprends pas qu'on n'arrive pas à les piéger d'une façon ou d'une autre.»

«Moi, j'ai déjà versé des fonds dans le compte, directement», a avoué cet investisseur floué. «Si ce n'est pas une preuve, ça, que c'était de l'argent, des liquidités pour dépenser à gauche à droite...»

Mordre à l'hameçon

Le porte-parole de l'AMF, Sylvain Théberge, s'étonne que de petits investisseurs québécois aient pu mordre à un tel hameçon. «Il y a même des investisseurs qui ne collaborent pas avec l'Autorité des marchés financiers, nous accusant jusqu'à un certain point d'être ceux qui sabotent le projet Lovaganza.»